

Les Frères musulmans égyptiens et la modération

On ne peut plus parler, aujourd'hui, de l'islamisme en Egypte comme on en parlait dans les années quatre-vingt ou dans les années quatre-vingt-dix. Il est établi, notamment par les travaux d'Alain Roussillon (1990a, 1990b, 1996), que l'islamisme n'a pas été une « vague » mais un ensemble de systèmes d'actions reliés par les usages contrastifs, voire contradictoires, d'une même référence. Ils ont ainsi acquis un « air de famille » fondé sur des ressemblances superficielles. La conjonction de ces ressemblances a, cependant, instauré une forme de « solidarité négative », puisque la plupart des membres de la société égyptienne se sont astreints à donner au moins l'apparence de la conformité islamique, faisant ce que tout le monde semblait faire de crainte de ne pas paraître respectable à autrui (Ferrié, 2004). De manière plus localisée, cette solidarité négative a abouti à un blocage de l'argumentation et du positionnement politique, obligeant l'ensemble des acteurs à se référer à l'islam et à entrer dans des débats lancés au nom de cette référence, quelque oiseux qu'ils parussent. Ce que l'on considère, désormais, comme le « piège de l'autoritarisme libéralisé » (Brumberg, 2002), c'est-à-dire le risque que la libéralisation des régimes autoritaires ne profite aux islamistes plutôt qu'aux « démocrates laïcs », a été présenté, de façon suggestive, comme un dilemme : soit l'idiome islamique domine les échanges politiques et les paralyse, soit l'idiome islamique est exclu des échanges politiques et ceux-ci ne peuvent prétendre être démocratiques (Roussillon, 1987-1988). Ce dilemme en recoupe un second, considéré, celui-ci, du point de vue islamiste : est-il possible d'envisager de participer, au nom de la référence religieuse, à une activité politique mondaine ? (Roussillon, 1990a). L'un et l'autre dilemmes renvoient à la même préoccupation : l'engagement politique déterminé par la référence islamique est-il compatible avec une vie politique réglée et démocratique ? Une autre formulation de cette préoccupation serait : les islamistes affirmant reconnaître la démocratie sont-ils des démocrates sincères ?

Il est difficile de répondre à cette question, tout d'abord parce que l'on peut entendre la démocratie dans au moins trois sens : a) la reconnaissance de la souveraineté de la majorité, à condition que les préférences de celle-ci soit établies par des élections sincères et répétées ; b) la reconnaissance de la souveraineté du droit sur la souveraineté de la majorité ; c) la reconnaissance du pluralisme des valeurs et des modes de vie. La souveraineté de la majorité n'implique pas a priori la reconnaissance de la souveraineté du droit et du pluralisme. C'est pour cela que la démocratie, au sens strict du terme, n'implique pas le constitutionnalisme. En l'absence de souveraineté du droit, le

pluralisme est soumis aux aléas des préférences de la majorité. En ce sens, des islamistes pourraient parvenir démocratiquement au pouvoir et s'y maintenir non moins démocratiquement sans, pour autant, respecter le pluralisme des valeurs et des modes de vie. Ils pourraient aussi, plus simplement, ne pas vouloir perdre le pouvoir et, partant, éviter de se soumettre, à nouveau, au jugement de l'opinion. Ces deux objections sont réfutées par les auteurs qui pensent que la démocratisation du monde arabe passe par l'ouverture politique aux islamistes (et bien davantage par ceux qui les considèrent comme des entrepreneurs de modernité) ; ils font valoir que l'agenda proclamé de ces derniers, qui s'affirment partisans de la démocratie, est leur véritable agenda et que celui-ci comprend à la fois la reconnaissance de la souveraineté de la majorité et du droit ainsi que le respect du pluralisme. Une manière de valider cette affirmation est de montrer que, dans diverses situations, les islamistes ont fait preuve de modération et que cette modération est une constante s'affermissant avec le temps. Que cette modération soit un artifice ou découle d'une préférence sincère, on peut affirmer que son affichage témoigne de la conviction qu'elle est une valeur recommandable, propre à favoriser l'adhésion. Cet argument est un argument fort et probablement juste (Ferrié, 2005) ; il est, toutefois, incomplet, dans la mesure où il tend à envisager la modération comme une variable indépendante des performances de l'autoritarisme. Certains auteurs voient, en effet, dans la modération des islamistes, l'effet d'une dynamique intellectuelle propre, liée à une réflexion sur les sociétés musulmanes contemporaines (par ex. Baker, 2003). Si l'on suit cette analyse, l'engagement politique déterminé par la référence islamique est *intrinsèquement* compatible avec la démocratie ; il en découle que l'ouverture politique « sans crainte » ne pourrait qu'être bénéfique au développement d'un islam politique modéré.

On peut, cependant, soutenir que la modération est, tout d'abord, une conséquence de l'autoritarisme, de sorte qu'elle résulterait, non d'un aggiornamento libéral, mais de l'imposition d'une contrainte. Il en résulterait que l'attitude modérée observable chez les islamistes proviendrait du sentiment qu'ils auraient de leur relative faiblesse, de sorte que les aider à développer cette modération impliquerait de les « aider » à ne pas gagner les élections plutôt que de faciliter leur victoire. La situation des Frères musulmans en Egypte devrait permettre de discuter de cette hypothèse ainsi que d'envisager certaines de ses conséquences. On commencera par rappeler que les régimes autoritaires se libéralisent, non parce qu'ils s'affaiblissent mais, au contraire, parce qu'ils se consolident et que, ce faisant, ils peuvent placer leurs opposants sur le pied où ils souhaitent les voir rester. Ils les amènent alors à adopter des positions modérées (1). On montrera, ainsi, comment, dans le cas de l'Egypte, les Frères musulmans ont été amenés à s'insérer dans les politiques de libéralisation du régime et comment leur modération a toujours été étroitement liée à la perception de leur marge de manœuvre à l'intérieur de celles-ci (2). On décrira, enfin, le dilemme des modérés, qui consiste dans le choix de deux stratégies infra optimales : a) accepter la place donnée par les gouvernants, dans un dispositif où l'on ne sera jamais en mesure de les concurrencer ; b) refuser cette place et être exclu de la vie politique « normale » (3). Dans l'un et l'autre cas, cela implique de remettre à un temps indéterminé ce que l'on ne peut faire dans le court et même le moyen terme. L'anticipation de la rétribution future de cette attente est un élément de son acceptation.

La dynamique modératrice de la consolidation autoritaire

Si l'on considère les régimes autoritaires du monde arabe, ils semblent bien davantage en situation de consolidation, suivant l'expression de Michel Camau, qu'en instance de démocratisation (Camau 2005, 2006). La démocratisation est une situation dans laquelle les gouvernants se préparent à se soumettre au jugement de l'opinion. Une situation de consolidation est une situation où l'emprise des gouvernants se stabilise à travers un rééquilibrage de la formule politique, qui leur permet de conserver le pouvoir. Ce rééquilibrage n'implique pas nécessairement une délibéralisation ; il implique même souvent une libéralisation. La libéralisation consiste dans la diminution, plus ou moins importante, des contraintes entravant l'expression du jugement de l'opinion, sans que celui-ci puisse, toutefois, se transformer en sanction électorale. Elle n'est pas la conséquence des pressions exercées sur le régime par les opposants, mais, tout au contraire, de l'impuissance dans laquelle ils sont de l'inquiéter (Ferrié, 2004). Elle n'est donc jamais une victoire de la société civile. Symétriquement, le développement de celle-ci est la conséquence du renoncement au moins partiel des opposants à l'action politique ; dans la mesure où ils cessent de représenter un risque, il n'est plus nécessaire, pour les gouvernants, de maintenir le même niveau de contrôle des activités publiques et privées.

Ce n'est, cependant, qu'une première étape. La fin de la relation de confrontation avec l'opposition rend possible une reconception de l'équilibre du régime. Cette reconception est complexe ; elle implique à la fois l'abandon de sa clôture idéologique et son ouverture à de nouveaux groupes sociaux, généralement issus de la pluralisation de la vie sociale, notamment dans le domaine économique. On passe, en somme, d'une gestion policière de la pérennité des gouvernants à une gestion transactionnelle de celle-ci ; il s'agit de créer ce que l'on pourrait nommer des « coalitions », c'est-à-dire des *coalitions*, au sens de la politique classique, consistant dans l'établissement d'une assise majoritaire plurale du régime, et des *collusions*, au sens des « transactions collusives » de Dobry (1992, 2002). L'intéressement visible de différents secteurs de la société au fonctionnement du régime crée ainsi un effet majoritaire, qui inhibe l'expression et la coalition des dissentiments. Selon sa situation, chacun peut espérer bénéficier des transactions collusives ou croire ne pas être en mesure de s'opposer à la coalition qu'elles constituent. Cette modification de l'assise et de la nature du régime entraîne une modification de la vie politique : le pluralisme partisan n'est plus proscrit, car il favorise la connexion du régime et de la pluralité sociale, de sorte que des opposants peuvent toujours être cooptés ; le débat politique porte essentiellement sur les performances du régime et non sur le meilleurs des mondes à venir ; les institutions retrouvent un rôle quelque bridées qu'elles soient (Baaklani, Springborg et Denœux, 1998), puisque les opposants ne sont plus conçus comme des ennemis et qu'eux-mêmes ne prétendent plus se situer à l'extérieur du cadre normal de la vie politique, les plus déterminés d'entre eux faisant même la distinction entre la coalition au pouvoir et les institutions elles-mêmes. En un mot, le style des relations politiques se modifie largement même si l'autoritarisme demeure ; il se purge des ferments de radicalisation.

Prenons, maintenant, l'Égypte de Sadate. On y assiste à la reconnaissance de la pluralisation de la société et aux ajustements qu'elle

implique, dans le domaine de la politique intérieure, de la politique étrangère et de l'économie. C'est la politique de l'*infitâb* (ouverture), qui découle en partie des apories du projet nassérien et en partie de dynamiques indépendantes, voire contraires à ce projet. Disons rapidement que les acteurs de la politique d'ouverture ont préexisté à cette politique. Ainsi que le résumait Roussillon, différents groupes sociaux – bureaucratie nassérienne, bourgeoisie d'ancien régime, cadres militaires, notables ruraux – sont entrés en collusion à la fin des années soixante et ont alors constitué le partenaire « solidaire » et nécessaire de l'ouverture réalisée par Sadate (Roussillon, 1996, p.82). Cette ouverture, fondée sur la pluralisation de la société, impliquait une révision idéologique majeure vis-à-vis du socialisme et le retour à une vie politique pluripartite. La structuration des relations politiques qui en découla comportait l'exclusion de la gauche nassérienne, opposée à la pluralisation et partie prenante de l'organisation policière du régime. Éliminer cette gauche, c'était donc, à la fois, éliminer un dispositif idéologique et un dispositif répressif. La mise en place du pluralisme politique par Sadate ne fut, certes pas, la mise en place d'une démocratie concurrentielle, mais elle impliquait la reconnaissance d'un principe pratique de la démocratie qui veut que les opinions contraires ne sont pas (nécessairement) illégitimes, dans la mesure où elle font partie de la représentation politique des gouvernés. Certes, les rafles de « l'automne de la colère » (septembre 1981) ont montré les limites de la tolérance de Sadate vis-à-vis de ses contradicteurs ; mais le principe pratique n'a pas été remis en cause, pour autant ; au contraire, il s'est trouvé affermi par Mubarak (Dessouki, 1990, p. 9).

Ce faisant, le régime égyptien a mis en place une forme politique hybride à la consolidation de laquelle il s'est attaché non sans succès. Le pluralisme est devenu un élément constitutif de l'équilibre politique grâce à la formation de « coalitions ». Ce pluralisme transactionnel restreint les possibilités de radicalisation, car l'expression d'une opinion contraire ou simplement non alignée n'y exclut pas la participation à la redistribution de multiples bénéfices ou avantages. L'opposition a ainsi une raison vertueuse et une raison qui ne l'est pas d'opter pour une posture modérée : la première raison est que le régime n'est pas un bloc idéologique qui engendre la radicalisation des alternatives ; la seconde raison est que la place des opposants dans la vie politique dépend des transactions qu'ils sont prêts à passer (ou à ne pas passer) avec celui-ci. On pourrait ainsi dire que la modération des gouvernants, favorise la modération des opposants et que la faiblesse des opposants les contraint à s'en tenir à cette posture. En ce sens, leur modération n'est pas la conséquence d'une évolution *intrinsèque* mais l'ajustement à des conditions *extrinsèque*, un produit de l'interaction.

La modération chez les Frères musulmans avant 2000

Les Frères musulmans ont, depuis la période monarchique, la réputation inquiétante d'avoir, à côté de leur organisation et de leur agenda visible, une organisation et un agenda caché. On les soupçonne de ne pas avoir seulement une tâche éducative en faveur de la réforme religieuse et morale mais de vouloir le pouvoir. L'assassinat du Premier ministre égyptien, Nuqrâshî, le 28 décembre 1948, par un membre des Frères musulmans, le jet d'une bombe sur le Palais de Justice du Caire, le 13 janvier suivant, et une tentative d'attentat contre le successeur de Nuqrâshî ont contribué à

promouvoir une certaine image des Frères, bien éloignée de la modération. De même, l'expérience que les Officiers libres purent avoir des Frères, à la fin de la monarchie (Aclimendos, 2002), n'a pu que les convaincre qu'ils formaient une organisation radicale dont le but était la prise du pouvoir. Plutôt que de souligner ici l'ambivalence des Frères qui, à la suite des attentats contre Nuqrâshî et son successeur et des mesures répressives qui s'en ensuivirent, désignèrent, comme Guide suprême, un magistrat modéré, Hasan Ismâ'îl al-Hudaybî (Elchoubaki, 2002), il conviendrait de souligner que les Frères musulmans avaient le style d'action politique, qui correspondait à une époque de radicalisation et de confusion et qui se retrouve chez d'autres acteurs politiques. Le Roi et le Wafd avaient aussi des activités secrètes ; l'assassinat politique était loin d'être le seul fait des Frères. Cette pente radicale se poursuivra sous Nasser, même si, comme le remarque Amr el-Choubaki, les Frères ne pouvaient espérer mettre sérieusement en cause le leadership nassérien et susciter, par leurs tentatives de 1954 et en 1965, un réel soutien populaire (Elchoubaki, 2002, p. 154 et suiv.).

L'arrivée d'Anwar al-Sadate au pouvoir marque un net changement dans la situation des Frères musulmans. Il se fonde, tout d'abord, sur une affinité politique entre le nouveau chef de l'Etat et les Frères : Sadate éprouve de la sympathie pour ces hommes de droite et religieux (Beattie, 2000, p. 81) autant qu'il réprovoe l'héritage nassérien. Ce que les Frères écrivent et publient alors sur la période nassérienne est fort proche de ce qu'en disent les bénéficiaires de l'Ouverture et les membres des groupes qui estiment (pas nécessairement à tort) avoir souffert de la politique de Nasser (les seconds étant souvent les mêmes que les premiers). Ils bénéficient, en outre, d'un climat général de réislamisation et de libéralisation de l'activité religieuse qui favorise la révision des valeurs mises en avant durant la période précédente. De ce point de vue, le développement des groupes islamiques radicaux apparaît moins comme un épiphénomène qu'un fait de réseau : c'est parce que la libéralisation des activités religieuses a mis en place une diversification des ressources religieuses et que chaque ressource peut aisément se connecter à une autre, au titre de la réislamisation, que ces groupes ne sont pas isolées, même si leur radicalisme ne s'étend pas aux autres parties du réseau (Ansari, 1984, p.142). Ils font partie d'un tout ; c'est ce tout qui porte également les Frères musulmans, comme il porte l'idéologue du nouveau régime, Sufi Abû Talib, promoteur d'une social-démocratie islamique (Beattie, 2000, p. 168 et suiv.). En ce sens, le discours conservateur croissant des Frères musulmans, même s'il s'accompagnait d'un retrait apparent de la compétition politique¹, était conforme aux opportunités discursives de l'époque.

C'est lors des premières élections législatives organisées durant la présidence de Husni Mubarak, en 1984, que les Frères musulmans entrent dans la compétition politique, en faisant alliance avec un parti laïque, le Wafd. Ils disposent alors de 8 sièges et de 38, à la suite des élections de 1987, dans le

¹ La thèse d'Elchoubaki (2002) est que les Frères musulmans sont restés absents de la vie politique durant cette période et qu'ils se sont abstenus de toute participation « politique », notamment durant les émeutes de 1977. Comme le fait remarquer Aclimendos (communication personnelle), point de vue se heurte toutefois à la définition même du politique : défendre une norme dans l'espace public, c'est indéniablement faire de la politique, puisqu'il s'agit de peser sur l'opinion et donc de faire nombre pour obtenir quelque chose. On ne saurait, en effet, dissocier la volonté d'imposer la norme de la volonté d'obtenir de pouvoir : on ne peut pragmatiquement vouloir l'un sans l'autre (Ferrié et Dupret, 1997).

cadre de « l'Alliance islamique » qui les lie au Parti du Travail d'Ibrahim Shukri. Cette évolution a été voulue par la direction des Frères. Elle s'inscrit indéniablement dans la politique de libéralisation mise en place par les gouvernants. Dans les années quatre-vingt, les Frères peuvent penser que la réislamisation croissante de la société égyptienne, la multiplicité des références à la norme islamique engorgeant le discours public représentent, pour eux, une réelle opportunité. Les choses en étaient arrivées à ce point de confusion où un député copte pouvait prendre la parole à l'Assemblée du Peuple et déclarer : « Ce jour où la *shari'a* islamique domine nos législations est un jour glorieux et ceux qui ont fait un effort pour voir ce jour méritent la satisfaction de Dieu »². On imagine que de telles attitudes étaient à même de faire accroire à des militants que les fruits de leurs efforts étaient proches d'être cueillis. Il n'en était pourtant rien, la domination d'une référence n'impliquant nullement l'unicité des systèmes d'actions des acteurs qui affirment sa primauté. De plus, en Egypte le pouvoir n'était pas à l'opinion, quelque favorable qu'elle put être, mais aux gouvernants, qui détenaient les moyens de s'opposer décisivement à tout succès électoral des Frères. Certainement partisans eux-mêmes de la réislamisation, la majorité des membres de l'élite au pouvoir n'étaient pas pour autant enclins à laisser la victoire à leurs adversaires. Les porteurs d'une cause morale ont toujours tendance à croire que leur vision du monde est la plus partagée des choses ou qu'elle ne peut manquer de l'être si on les laisse agir, puisqu'elle est dispensatrice du bien. Cette illusion peut les pousser à la violence (parce qu'ils pensent que le résultat est au bout de l'action) comme les conduire au compromis (parce qu'ils croient que la conversion des âmes leur donnera la victoire), elle n'en demeure pas moins le motif premier de leurs actions.

La modération des Frères musulmans après 2000

Durant les années quatre-vingt-dix, les Frères musulmans ne jouent plus de rôle dans la vie parlementaire ; le durcissement des dispositifs de trucage les en exclut. Cependant, en 2000, une décision de la Haute cour constitutionnelle égyptienne fit obligation aux pouvoirs publics de faire présider chaque bureau de vote par un magistrat. Il s'en ensuivit un retour significatif des Frères musulmans au Parlement, où ils comptèrent 17 sièges. Ce score imprévu découlait de ce que les bureaux de vote avaient été placés sous le contrôle de magistrats et qu'il était désormais difficile de bourrer les urnes ou de permettre à une même personnes de voter plusieurs fois. Une partie des candidats supposés Frères avait été préalablement empêché de se présenter. Cependant, quand il fut avéré, après la première phase de l'élection (qui en compte trois), que les Frères gagnaient plus de sièges que « prévu » au détriment du PND, les forces de sécurité furent très largement utilisées pour filtrer, voire bloquer, l'accès aux bureau de vote (Boutaleb, 2006).

² Cité et commenté par N. Helmy (2004, p. 56).

Les élections législatives suivantes, celles de 2005³, créèrent, néanmoins, une surprise, non parce qu'elles donnaient davantage de sièges aux Frères musulmans que les dix-sept qu'ils possédaient dans l'Assemblée précédente, mais parce que cette augmentation, quoique prévisible, leur accordait un score imprévu. Le PND⁴ obtint 323 sièges, les Frères musulmans 88, le Wafd 6 et le restant de l'opposition se partagea seulement 7 sièges alors que 18 furent attribués à des Indépendants. Si l'on considère, maintenant, les principaux pouvoirs de blocage ou de proposition détenus par l'Assemblée du Peuple, on notera qu'il faut 152 voix pour bloquer une réforme constitutionnelle, 227 pour voter une loi et 303 pour initier une réforme constitutionnelle, le pouvoir de proposer le Chef de l'Etat échappant désormais à l'Assemblée du Peuple. De ce point de vue, il manque 64 voix aux Frères musulmans et 49 en cas d'alliance avec l'opposition pour être à même de bloquer une réforme constitutionnelle ; il leur manque 139 voix pour contrôler l'activité législative et il leur en manque 215 pour initier une réforme constitutionnelle. Au parlement, les Frères musulmans peuvent sans doute marquer davantage leur présence ; ils ne peuvent concrètement agir sur rien. Quand bien même parviendraient-ils à quasiment doubler leur score et à obtenir, lors des prochaines élections, le tiers des sièges nécessaire à bloquer toute réforme constitutionnelle, ils ne seraient pas à même, pour autant, de modifier l'architecture constitutionnelle de l'Etat.

Le score inattendu des Frères musulmans pose, non pas le problème ressassé de leur représentativité, mais celui de la capacité des gouvernants à maîtriser le trucage des élections. En effet, il n'y a pas lieu de s'intéresser à une représentativité virtuelle : que les Frères musulmans possèdent le cœur des trois-quarts de la population ou d'un seul n'a d'importance que dans la mesure où cette préférence parvient à s'actualiser. Si l'on exclut un bien improbable renversement du pouvoir, l'élection est l'unique moment de la vie politique où cela peut arriver. Il en découle que la question essentielle pour envisager les développements à moyen terme est celle de la qualité du travail manipulateur des gouvernants, qui semble parfois inégale.

Jusqu'alors, celui-ci avait pour but (a) d'empêcher l'élection de Frères musulmans, tout (b) en permettant aux électeurs de choisir, pour l'essentiel, les personnalités qu'ils préféraient, tant parmi les candidats officiels du PND que parmi les « Indépendants ». Ce dernier choix ne présentait qu'un risque limité, puisqu'un candidat « Indépendant » est souvent membre du PND ou le devient sitôt élu. On laissait aussi des sièges à l'opposition et, notamment, à ses dirigeants, afin de ménager l'apparence pluraliste du régime. Lors de la législative de 2005, la situation fut sensiblement la même, à cette exception près que l'on ne mit pas d'entraves aux candidatures des Frères (mais ceux-ci ne présentèrent pas de candidats dans toutes les circonscriptions) et qu'ils furent autorisés à faire ouvertement campagne. Ceci indiquait, de façon nette, que les

³ Cette élection est particulière, en ce sens qu'une partie des libéraux du PND, regroupés autour de Gamal Mubarak souhaitaient se conformer le plus possible aux standards démocratique. Partisans à terme d'une démocratisation du régime, ils souhaitent que celui-ci bénéficie suffisamment de la confiance des gens pour que celle-ci ne soit pas un échec. Envisageant à moyen terme, une réelle ouverture de la compétition politique, ils sont à l'origine de la relative ouverture électorale de 2005.

⁴ Parti National Démocratique : parti du Chef de l'Etat, Husni Mubarak, qui en est aussi le président. Ce parti domine totalement la vie politique depuis sa création par Anwar al-Sadate, en 1978.

gouvernants acceptaient une augmentation du nombre de Frères au Parlement. De fait, ils obtinrent 34 sièges, dès la première phase. La notable montée en conflictualité qui s'en ensuivit, lors de la deuxième phase, montre que ce score parut bien trop avantageux à au moins une partie des gouvernants et des candidats du PND. Notons, toutefois, qu'une partie des violences fut le fait des hommes de mains des candidats et non des seules forces de sécurité. Nonobstant, le score de la deuxième phase fut bien plus favorable aux Frères, qui obtinrent 42 sièges. A ce moment de la compétition, ceux-ci étaient assurés de posséder 76 sièges. Lors de la troisième phase, l'intervention des forces de sécurité fut encore plus marquée et les Frères musulmans n'obtinrent que 12 sièges.

Les Frères musulmans peuvent ressentir, à juste titre, l'impression d'avoir marqué des points, mais ils ne peuvent pas espérer en marquer davantage sans le consentement des gouvernants. Pour l'instant, le nombre de sièges qu'ils possèdent au Parlement ne leur donne aucune part au processus décisionnel. Il ne peut leur servir qu'à montrer qu'ils sont une force dans le pays et, partant, à revendiquer leur reconnaissance et leur cooptation dans le jeu politique normal. Bref, ils doivent soit (a) convaincre le régime de les inclure, soit (b) demeurer dans une opposition inconfortable et attendre qu'un événement favorable leur ouvre l'accès au pouvoir.

Si l'on suit l'attitude des Frères musulmans avant et après l'élection de 2005, il est clair qu'ils considèrent leur succès comme une conséquence des pressions externes en faveur de la démocratisation, notamment américaines, exercées sur le régime. Ceci explique leur attitude conflictuelle vis-à-vis de celui-ci durant la période qui précéda l'élection. Leur comportement, à l'issue des législatives, consistant à s'adresser aux Américains, afin de se placer en position d'interlocuteurs, montre qu'ils pensent ne pouvoir gagner l'élection que si le régime est contraint, par ses alliés, à démanteler une partie de son appareil sécuritaire. Ils ont certainement raison sur la condition – tout au moins d'un point de vue technique – mais non moins certainement tort de croire qu'elle est réalisable : d'abord, parce que, comme presque tous les opposants aux régimes en place dans la région, ils surestiment le rôle des Américains dans leur maintien ; ensuite, parce qu'aucun régime autoritaire ne prendra le risque de disparaître, simplement pour ne pas déplaire à un allié, dont l'éventuel déplaisir n'aura jamais d'autres conséquences qu'une brouille ou quelques fonds gelés.

L'illusion que leur respectabilité internationale et leur modération locale pourrait leur valoir le soutien ou, tout au moins, l'efficace neutralité des alliés et bailleurs de fond de l'Égypte, non moins, du reste, que la certitude des risques encourus, s'ils adoptaient une autre attitude, devraient, toutefois, maintenir les Frères dans une posture modérée, au moins jusqu'aux élections législatives de 2010. Ils peuvent, certes, être alors tentés de harceler les gouvernants ; mais, si le gain d'une telle attitude est fort incertain, ses risques, eux, ne le sont pas : des arrestations, des procès et de nouveaux obstacles mis à la vie quotidienne de l'association. Dans la mesure où les Frères ont exclu, depuis bien longtemps, le recours à la violence dans le but de renverser ou, au moins, de déstabiliser le régime, et dans la mesure où l'on peut douter qu'ils en soient capables, une

telle stratégie de harcèlement n'a tout simplement pas de gains envisageables et paraît ainsi condamnée.

Une autre possibilité envisagée par différents commentateurs serait que les Frères musulmans se dotent d'un programme attractif et crédible. Certes, bien qu'ils continuent à proclamer que « l'islam est la solution », la priorité est néanmoins donnée, dans leurs discours, aux réformes politiques, économiques et sociale, l'application de la *shari'a* étant prudemment renvoyée à la période qui suivra le succès attendu des réformes. Toutefois, ces priorités ne sont pas documentées par des projets précis. De ce point de vue, les Frères musulmans sont élus sur des slogans et non sur des propositions. C'est le contenu d'abord identitaire de tout vote, que l'on retrouve aussi dans les vieilles démocraties. Ce que suggère un certain nombre d'acteurs et de commentateurs est donc que, si les Frères musulmans faisaient l'effort de se doter d'un vrai programme, ils attireraient des électeurs qui, sans être islamistes, souhaitent le changement.

Cette idée vertueuse se heurte, cependant, à la caractéristique du vote en situation autoritaire qui est de ne pas être le choix d'une politique mais, pour l'essentiel, la sélection sourcilleuse de ses exécutants et de leurs opposants par les gouvernants eux-mêmes. Ces derniers, au demeurant, ne sont pas élus sur leur programme mais grâce à la manipulation des élections. Dès lors que le clef de la victoire ne réside pas dans la conviction des électeurs mais dans la leur capacité déposer un bulletin dans l'urne et que cette capacité dépend, pour une très large part, du bon ou du mauvais état de fonctionnement de l'appareil sécuritaire, la qualité des propositions politiques des candidats n'entre pas en compte dans leur victoire ou dans leur défaite.

La stratégie des Frères musulmans, loin d'être victorieuse, est donc une stratégie dominée, dans la mesure où elle dépend strictement de la place que les gouvernants entendent leur accorder et qu'ils ne possèdent pas les moyens de forcer ceux-ci à les coopter. A l'instar des partis politiques légaux, ils sont, en effet, moins candidats à la victoire qu'à la cooptation, puisque leur « victoire » implique nécessairement un desserrement *volontaire* de l'appareil autoritaire. Les 88 sièges qu'ils occupent dans l'actuelle Assemblée du Peuple n'ont pu être gagné que parce que les gouvernants ont, en poursuivant leur seul intérêt, fait ponctuellement une ouverture aux Frères musulmans. Certes, ceux-ci ont pu remporter ces sièges, parce qu'ils ont plutôt bien mobilisé leurs partisans, mais cette mobilisation n'a eu lieu que parce que les gouvernants l'avaient autorisé.

Les Frères n'ont ainsi de chances de parvenir au pouvoir ou même d'y participer qu'à la faveur d'une autre ouverture des gouvernants. La nature réelle de l'ouverture de 2005 ne permet pas de penser que ceux-ci l'ont concédée face aux pressions. Elle ressortit bien plus d'un calcul (même si ce calcul a intégré les pressions) liée au modalité de la consolidation autoritaire (voir *supra*) et s'est assortie de limites que les Frères n'ont pas pu franchir (que l'on songe, par exemple, à l'élimination de personnalités du mouvement lors de l'élection et, notamment, à la défaite de Mohammed Morsy, le porte parole des Frères au Parlement). Une autre ouverture ne paraît pas prévue, bien au contraire. Il reste ainsi aux Frères à prendre patience avec l'espoir de bénéficier ultérieurement d'une nouvelle donne, qui leur serait favorable, ou, au contraire, à perdre

patience et à risquer alors de ne bénéficier de rien à moyen terme. Faute de mieux, ils paraissent contraints à l'attente et à la modération.

L'inconnu de la modération

Revenant, maintenant, à la question de la sincérité de la modération, il n'apparaît pas possible de trancher celle-ci en considérant tout bonnement la constance du parcours modéré des Frères. En effet, ce que l'on retient de ce parcours est tout d'abord sa plasticité vis-à-vis du contexte ; il répond aux sollicitations d'une époque, à l'état des forces et du jeu politique qui la caractérisent ainsi qu'aux opportunités découlant de la politique suivie par les gouvernants comme aux contraintes qu'elle impose. Sous la présidence de Nasser puis sous celle de Sadate, les Frères ont pu se rendre compte qu'ils n'étaient pas à même de faire efficacement face à une confrontation avec les gouvernants. On peut, dès lors, tout autant penser que les Frères musulmans sont modérés parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement que parce qu'ils sont effectivement partisan de la modération, encore que les arguments en faveur de la première hypothèse soient patents alors que ceux en faveur de la seconde hypothèse relèvent bien plutôt de la charité de l'interprétation. L'attachement à la démocratie des Frères musulmans est également difficile à caractériser. Certes, ils défendent les libertés politiques depuis les années quatre-vingt, mais cette défense est techniquement inhérente à la voie qu'ils ont choisi : s'inscrire dans la compétition politique légale pour accéder au pouvoir⁵. On imagine mal des acteurs politiques se présenter continûment à des élections et se féliciter qu'elles soient truquées à leur désavantage. La modération extrinsèque dont font preuve les Frères n'établit donc rien. Ce qu'ils font ne permet pas d'inférer ce qu'ils feraient en d'autres circonstances, notamment si les dispositifs autoritaires qui pèsent sur eux étaient allégés, voire supprimés.

La conséquence politique de cette incertitude est évidente, aussi bien analytiquement (du point de vue de l'observateur) que pragmatiquement (du point de vue des acteurs), et pour exactement les mêmes raisons : envisager une démocratisation impliquant la possibilité d'une victoire électorale des Frères musulmans revient à envisager une démocratisation qui pourrait tourner court (ou se limiter au seul sens majoritaire de la démocratie) et se retourner contre ses promoteurs. Cette question, certes, ne préoccupe pas les tenants du maintien de l'autoritarisme en l'état, mais se pose, en revanche, aux libéraux, qu'ils soient parmi les gouvernants ou parmi les opposants. En effet, si l'on considère qu'en Egypte l'essentiel du dispositif autoritaire consiste, de fait, à empêcher une victoire des Frères musulmans, il paraît impossible d'y renoncer tant que l'on n'acceptera pas de prendre le risque de les voir vaincre. En ce sens, le maintien de l'autoritarisme est indéniablement lié (au moins partiellement) à la politique consistant à les tenir écartés du pouvoir. Toutefois, renoncer à cette politique ne saurait garantir que les Frères musulmans s'avèreraient des partenaires sincères, poursuivant un projet démocratique ; il est donc difficile de renoncer à certains bénéfices de l'autoritarisme, en d'autres

⁵ Précisons, quand bien même la chose devrait-elle aller de soi, que le seul fait de s'inscrire dans la vie politique légale ne suffit pas à être modéré. Un parti politique radical peut parfaitement faire le choix de la légalité et être porteur d'un projet de société qu'il ne serait pas raisonnable de décrire comme modéré (c'est le cas, par exemple, d'une partie de l'extrême droite européenne). Ce serait, en effet, adopter une conception extrêmement limitative de la modération que de considérer qu'elle consiste seulement au renoncement à la violence.

termes de lâcher la proie pour l'ombre. Comme aucune des deux solutions possibles n'apparaît ainsi pouvoir être choisie de bon cœur, il semble que les libéraux égyptiens souhaitent manœuvrer pour à la fois limiter l'autoritarisme et diminuer l'influence politique des Frères plutôt que choisir. Les résultats d'une manœuvre ne s'apprécient qu'après le but atteint ou son échec ; on ne saurait en conséquence affirmer *a priori* qu'ils ont tort. En revanche, il paraît évident que la modération, si elle est une stratégie quasiment obligée pour les Frères n'est pas une stratégie gagnante dans le moyen terme. Toutefois, à plus long terme, il paraît également impossible de démocratiser sans les insérer dans le jeu politique, c'est-à-dire sans supprimer les limitations électorales imposées aux Frères musulmans. Dans cette perspective, la modération pourrait, néanmoins, être la meilleure des stratégies possibles.

Jean-Noël Ferrié
CNRS-PACTE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Bibliographie

Aclimendos, T., 2002, « Officiers et Frères musulmans », *Etudes et documents du CEDEJ*, n°1-2.

Ansari, H., 1984, « The Islamic Militants in Egyptian Politics », *International Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 16, n°1.

Baker, R. W., 2003, *Islam without Fear. Egypt and the New Islamists*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Beattie, K., 2000, *Egypt During the Sadate Years*, Houndmills, Basingstoke, Palgrave

Boutaleb, A., 2006, « Des élections qu'on aurait voulu comme les autres. Les élections parlementaires de 2000 en Egypte », dans J.-N. Ferrié et J.-C. Santucci, dirs, *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord*, Paris, CNRS-Editions.

Brumberg, D., 2002, « Democratization in the Arab World? The Trap of Liberalized Autocracy », *Journal of Democracy*, vol. 13, n°4.

Camau, M., 2005, « Remarques sur la consolidation autoritaires et ses limites », dans A. Boutaleb, J.-N. Ferrié et B. Rey, coords, *L'Autoritarisme dans le monde arabe. Autour de Michel Camau et Luis Martinez*, Le Caire, Cedej (coll. « Débats »), 2005.

Camau, M., 2006, « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, n°30.

Dessouki, A., 2000, « L'évolution politique de l'Égypte : pluralisme démocratique ou néo-autoritarisme », *Maghreb/Machrek*, n°127.

Dobry, M., 1992, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Dobry, M., 2002, « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation dans les régimes démocratiques », dans J. Santiso, dir., *A la recherche de la démocratie. Hommage à Guy Hermet*, Paris, Karthala.

Elchoubaki, A., 2002, *Les Frères musulmans en Égypte : problématique de l'intégration dans le processus démocratique*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de C. Mansour, Paris, Université de Panthéon-Sorbonne,

Ferrié, J.-N., 2004, *Le Régime de la civilité en Égypte. Public et réislamisation*, Paris, CNRS-Editions.

Ferrié, J.-N., 2005, « La parlementarisation de l'islam politique : la dynamique des modérés », *Euromesco papers*, n°41.

Ferrié, J.-N. et B. Dupret, 1997, « Participer au pouvoir, c'est édicter la norme : sur l'affaire Abu Zayd (Égypte, 1992-1996) », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 6.

Helmy, N. 2004, *La Réislamisation du discours politique en Égypte : analyse discursive des débats parlementaires sur l'application de la shari'a en 1982 et en 1985*, mémoire pour le D.E.A de Science politique, sous la direction de J.-N. Ferrié, Université Saint-Joseph, Beyrouth, 2004.

Roussillon, A., 1987-1988, « Islam, islamisme et démocratie : recomposition du champ politique », *Peuples Méditerranéens*, n°41-42.

Roussillon, A., 1990, « Entre al-Jihâd et al-Rayyâm : phénoménologie de l'islamisme égyptien », *Maghreb/Marchrek*, n°127.

Roussillon, A. 1996, *L'Égypte et l'Algérie au péril de la libéralisation*, Le Caire, CEDEJ.